



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lyon, le 13 juin 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sujet du communiqué

RN7 – Stationnement interdit rive gauche de la rivière Drôme et mise en assec de la rivière de juin à août 2022 - Livron-sur-Drôme

Direction interdépartementale des routes Centre-Est

Service Régional d'Exploitation de Lyon

Tél : 04 69 16 62 31

Mél : Srex-Lyon.Dirce@developpement-durable.gouv.fr

Mél : com.dirce@developpement-durable.gouv.fr

1/1

Immeuble La Villardière
228 rue Garibaldi
69446 LYON Cedex 03



Du 20 juin 2022 au 26 août, des travaux vont avoir lieu pour permettre le franchissement des fondations de l'ouvrage par les poissons de la RN7 par l'aménagement d'une passe à poissons permettant la remontée des espèces piscicoles et sécuriser les passages des canoës-kayak.

Le stationnement sera interdit au droit des installations de la base vie en bordure de la Drôme en rive gauche aval du pont (chemin de Meille) sur la commune de Livron-sur-Drôme. Les approvisionnements de matériaux pour la réalisation des travaux se feront par le chemin des Meilles depuis la RN7. La vitesse chemin des Meilles sera limitée à 30 km/h.

À compter du 27 juin 2022, la rivière Drôme sera mise en assec afin de permettre la réalisation des travaux. Les usagers de la rivière (navigation de loisirs) seront invités à contourner à pied la zone de chantier sous l'arche rive droite de la Drôme.

Retrouvez plus d'informations dans le dossier de presse : <http://enroute-centre-est.application.i2/drome-rn7-stationnement-interdit-rive-gauche-de-la-a2067.html>

La Direction Interdépartementale des Routes Centre-Est invite les usagers à la plus grande prudence sur les zones de chantier et les remercie pour leur compréhension.